REUNION DU MERCREDI DU 5 JUIN 2019

L'an deux mille dix-neuf et le mercredi 5 juin à 19 heures, le conseil municipal de cette commune, légalement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. LEFEBVRE, Maire.

Présents: Mmes LEFEBVRE A / DURIEUX

Mrs LEFEBVRE G / DELARUE J / DELARUE A / PREVEL / MARIE

Absent excusé:

Absents non excusés: Philippe ANGOT / Jacques FOYER / Benoît FLEURY / Nicolas

LEHUGEUR (pouvoir Martine DURIEUX)

A été nommé secrétaire : Alain DELARUE

NOMBRE DES MEMBRES

Afférents au Conseil Municipal: 11

En exercice: 11

Qui ont pris part à la délibération : 08 Date de la convocation : 24/05/2019

Délibération n° 2019 /21 – Fredon Basse Normandie : Convention Frelon asiatique

Monsieur le Maire présente la convention proposée par la Fredon de Basse Normandie d'une durée de 3 ans concernant la lutte contre le frelon asiatique (accès aux actions d'animation ainsi que la destruction).

Cette convention permet notamment de bénéficier d'une participation du Conseil départemental pour la destruction des nids définitifs, à hauteur de 30%, plafonné à 110€ du coût de destruction, dans la limite de l'enveloppe votée. (Participation des habitants ???) Après en avoir délibéré, le conseil municipal, décide à l'unanimité des présents, de renouveler la convention de la Fredon pour une période de 3 ans, de 2019 à 2021.

Elaboration futur PLUI : préparation fiches STECAL économiques, changements de destinations et emplacements réservés

Le maire rend compte de la réunion organisée lundi 27 mai 2019 dans les locaux de la CCSN à Thury-Harcourt sur la poursuite du PLUi.

La première partie de la réunion était consacrée au scénario de développement en matière de construction sur les 20 prochaines années, commune par commune, en présence des élus du COTEC

Comme déjà évoqué devant le conseil municipal, le maire insiste sur le fait que Estrées la Campagne n'aura plus les mêmes possibilités de développement créées par la carte communale en 2006.

Interrogé sur le nombre de logements estimé, Sylvain Delaloye, responsable du service urbanisme à la CCSN confirme par mail qu'il n'y a pas de chiffre précis à fournir pour Estrées la Campagne comme pour la plupart des petites communes rurales. « Nous travaillons encore sur ce tableau qui doit être amendé pour intégrer une pondération emploi notamment. En l'état je ne peux malheureusement pas vous le communiquer, le COTEC souhaitant éviter la diffusion de documents de travail ».

Les possibilités de construction se feront uniquement dans l'enveloppe urbaine et ne pourront pas aller au-delà (pas de nouvelles zones). Il n'y aura pas de possibilité de lotissement dans les zones agricoles et naturelles.

Interrogé sur les terrains ouverts à la construction en 2006, en face de la mairie, l'urbaniste pense qu'ils ne seront pas repris dans l'armature de la commune.

Les élus du COPIL souhaitent aujourd'hui que les constructions futures s'articulent autour des RPI, (regroupements scolaires), les communes de Grainville-Langannerie et Saint-Germain-le-Vasson auront ainsi une dotation en logements plus élevée que Estrées et Bretteville-le-Rabet.

On estime ainsi à 180 / 190 logements sur le RPI pour les 20 prochaines années.

Autre changement souhaité par le COPIL, le bâti existant pourra être agrandi et modifié dans les zones isolées.

Le futur zonage ne sera pas présenté au dernier moment aux élus, tout cela sera confronté à la réalité du terrain.

Le maire rappelle que des registres sont à disposition du public dans plusieurs mairies du territoire, pour y déposer toutes réclamations ou remarques éventuelles, qui feront l'objet d'une rediscution.

Après ce rappel général, le maire propose aux élus de travailler sur les trois fiches à renseigner qui sont à retourner au service urbanisme dans le cadre du futur PLUi.

Après discussion, le conseil accepte que :

- Fiche STECAL économie (possibilité de développement)
- Entreprise Poisson TP, parcelles cadastrées AI004, AI025, AI0026 et AI0024
- SCI de la Mine, parcelles cadastrées AM032 et AM033.
- Changements de destination (bâtiments agricoles et anciens bâtiments agricoles, desservis par les réseaux, pouvant être transformés en logements)
- Ferme Rémi VANHEULE, parcelles cadastrées AL091 et AK039,
- Ferme Gilles LEFEBVRE, parcelle cadastrée AI072,
- Ferme Jean Pierre LELIEVRE, parcelle cadastrée AE004,
- Ferme Jean-Pierre MARTIN, parcelles cadastrées AE088, AE009,
- Ferme Philippe ANGOT, parcelles cadastrées AD111, AD116,
- Ferme Hubert DELAPLANCHE, parcelle cadastrée AD020,
- Ferme Dominique POULVELARIE, parcelle cadastrée AD192.
- Identification des emplacements réservés (utilité publique)
- Agrandissement du cimetière et de son parking, parcelles cadastrées AA016 et AA026,
- ➤ Citernes incendie : chemin de l'église : parcelle cadastrée AD025, Quesnay parcelle cadastrée D658,
- ➤ Elargissement Chemin de l'Eglise : parcelles cadastrées AA016 et AA026, AD187 et AD166, Elargissement rue Guesnon : parcelle cadastrée AH011,
- Agrandissement parking de la mairie : parcelles cadastrées AD165 et AD187,
- > Protection bosquet : parcelles cadastrées AD010,
- Protection au titre des éléments remarquables : toutes les haies et bois existants sur la commune.
- Gestion du pluvial et des eaux de ruissellement : création bassins de rétention ou reconstitution de haies ou talus anti inondations, parcelles cadastrées AD157, AD159, AD040, AD187, AD 240, AE009, AK001, AK002, AK003, AK004, AK017, AK018, AK043, AK044, AE 001, AE072, AC034, AC044, AC045,
- Voies douces Estrées-la-Campagne à Grainville-Langannerie, parcelles cadastrées AD 165, AD 10, AH005, AH007, AH008, AH009, AH010, AH011, AH014, AH031, AH032, AH37.
- Assainissement collectif : station relevage : parcelle cadastrée AD 0240, station épuration parcelle cadastrée AA0020 et AA0040.

COMMUNICATIONS DU MAIRE

Réclamation Ph. Verbeke : le maire donne lecture du mail adressé à la mairie et à la CCSN par M. Philippe Verbeke, qui se plaint à nouveau des nuisances provenant de la plate-forme des Ets Poisson.

S'étant rendu sur le site de manière inopinée, le maire n'a pas constaté de mauvaises odeurs, un chauffeur de l'entreprise Poisson indique que les bennes incriminées restant entreposées sur un site de déchargement à Croisilles.

En réponse, le maire est entré en contact avec l'entreprise et lui demande (par lettre recommandée) d'organiser un nouveau rendez-vous sur le site en présence de M. Verbeke et des représentants de Valom Normandie, client de Poisson TP.

Distribution annuelle des sacs poubelles : elle est fixée au jeudi 5 juin de 17 heures à 19 heures. Martine Durieux ouvrira et refermera la mairie.

Cartes électorales : plusieurs électeurs et électrices n'ont pas reçu leur carte électorale. Le maire et la secrétaire de mairie invitent les personnes concernées à se manifester auprès du secrétariat.

Révision du Scot : l'enquête publique sur la révision du Scot est ouverte du 18 juin au 26 juillet 2019.

SRADDET : Le schéma régional d'aménagement, développement durable et égalité du territoire est soumis à enquête publique du 16 au 21 juin 2019.

Travaux aménagement du bourg : dans le cadre de l'instruction de la demande de subvention APCR, le département demande (le 7 mai) plus de précisions sur le dimensionnement des noues prévues sur le parking. Le maire a transféré la demande au cabinet Pierrot-Guimard qui n'a toujours pas répondu à cette sollicitation.

Fin de réunion à 20 h 45